

ZO

313

Procès en diffamation

PARIS. — M. Alain Laubraux, rédacteur à « Je Suis Partout », et M. Pierre Lacau, gérant, avaient formé opposition contre les jugements du 8 février 1940 qui les avaient condamnés chacun, deux fois de suite, à 300 francs d'amende et solidairement à 10.000 francs de dommages-intérêts, pour une diffamation qu'ils avaient commise dans deux articles parus le 15 novembre 1938 sur le théâtre Henri Bernstein. Ces deux jugements avait été prononcés par défaut.

L'affaire devait revenir le 28 juin 1940, mais M. Alain Laubraux ne s'était pas présenté, et il a expliqué, hier après-midi, devant la douzième Chambre correctionnelle qu'il ne le pouvait pas parce qu'à cette époque il était dans un camp de concentration, le camp Gurst. Il n'en fut libéré que sur l'ordre du maréchal Pétain.

M. Alain Laubraux ajouta que son adversaire, M. Henri Bernstein ne se trouvait pas non plus à Paris, et qu'il était à ce moment parti pour l'Amérique. M. Laubraux a, en outre rappelé les opinions de MM. Léon Daudet, André Gide et Paul Leautaud sur le théâtre de M. Henri Bernstein. Il a terminé en affirmant qu'il n'avait pas diffamé M. Henri Bernstein.

M. Robert Castille a plaidé ensuite pour le gérant de la Société « Je Suis Partout ». Puis M. Pierre Masse, au nom de M. Henri Bernstein, a demandé confirmation du premier jugement. La douzième Chambre a mis cette affaire en délibéré et le jugement sera rendu à huitaine.

Progrès
24 Fev. 41

24 Fev. 1941